

MIGRATION TÉLÉCOM • MODE D'EMPLOI

Qui paie le raccordement fibre ?

Trois situations, trois payeurs

1	2	3
Cas standard	Domaine privé	Copropriété
Pris en charge par l'opérateur à la souscription	Fourreaux, gaines, façade : côté propriétaire	Colonne montante fibrée via la convention d'immeuble
inclus / forfait	aide 400-1 200 €	sans frais (standard)

finducuire.info

Qui paie le raccordement fibre ? Propriétaire, locataire, copropriété

« La fibre, d'accord — mais qui paie les travaux ? » La question est légitime, car la réponse change du tout au tout selon la situation. Dans le cas simple, le raccordement est pris en charge lors de la souscription et vous ne payez rien ou presque. Dans les cas compliqués — fourreau bouché sous votre jardin, immeuble non fibré, façade à équiper, local commercial en location —, la facture peut se déplacer vers l'occupant, le propriétaire ou la copropriété. Voici les règles du jeu, cas par cas, sans jargon.

Le cas standard : le raccordement est porté par les opérateurs

Le déploiement de la fibre jusqu'à un point proche de chez vous (le point de branchement) a été financé par les opérateurs d'infrastructure et, dans certaines zones, par les collectivités — c'est tout l'objet du [déploiement en cours](#). Le dernier segment, entre ce point et votre prise, est réalisé lors de la souscription : dans la grande majorité des cas, il est **inclus ou facturé forfaitairement** par l'opérateur commercial (frais de mise en service). Pour un logement ou local déjà « raccordable », la question « qui paie » se résume donc souvent aux frais d'accès au service de l'offre choisie.

Quand ça se complique : les travaux en domaine privé

La zone grise commence à la limite de votre propriété. Un **fourreau écrasé ou bouché sous votre terrain**, une **gaine introuvable**, un passage aérien à créer : ces travaux en domaine privé sont, en principe, **à la charge du propriétaire** du terrain ou du bâtiment. C'est la première cause d'échec de raccordement en maison individuelle. Bonne nouvelle : une [aide d'État \(dispositif DGE\)](#) couvre une partie de ces frais — de 400 à 1 200 € selon les travaux — pour les locaux des communes en fermeture du cuivre, jusqu'au **31 janvier 2027**. Un devis de génie civil privé mérite donc toujours d'être confronté à ce dispositif avant d'être accepté... ou refusé.

Locataire : le « droit à la fibre », et qui paie quoi

Un locataire peut demander le raccordement, et le propriétaire ne peut s'y opposer sans **motif sérieux et légitime** — c'est le « droit à la fibre ». En pratique : l'installation standard (passage du câble, pose de la prise) est réalisée par l'opérateur dans le cadre de l'abonnement du locataire ; les **travaux lourds** touchant au bâti (percements structurants, réfection de gaines) relèvent du propriétaire. Pour un **local commercial ou professionnel en location**, le principe est le même, mais le bail peut préciser la répartition : vérifiez-le avant d'engager des frais, et informez toujours le bailleur par écrit.

Copropriété : la convention d'immeuble change tout

En immeuble collectif, le fibrage des parties communes (la colonne montante) est réalisé par un **opérateur d'immeuble** dans le cadre d'une convention votée en assemblée générale — **sans frais pour la copropriété** dans le cadre standard : l'opérateur se rémunère ensuite sur les abonnements. Si votre immeuble n'est pas encore fibré, le blocage est le plus souvent administratif (convention jamais votée, syndic non relancé) plutôt que financier. Le raccordement final de chaque logement reste ensuite réalisé à la souscription de chacun. Un immeuble sans fibre à l'approche de la fermeture du cuivre est un sujet à porter d'urgence au syndic — le calendrier de votre commune se vérifie sur notre [calendrier](#).

Les pièges à éviter

- **Payer sans comparer** : un « forfait raccordement complexe » proposé par un seul acteur se confronte à un second avis et au dispositif d'aide.
- **Le faux technicien** : personne ne se présente chez vous à l'improviste pour encaisser un raccordement — réflexes dans notre article sur [le démarchage abusif](#).
- **Attendre le dernier moment** : un raccordement complexe se compte en mois — et les blocages (fourreaux, élagage, autorisations) ne se résolvent pas dans l'urgence.

En synthèse

- **Cas standard** : raccordement porté par l'opérateur à la souscription (frais de mise en service éventuels).
- **Domaine privé** : travaux à la charge du propriétaire — mais l'aide DGE (400 à 1 200 €, jusqu'au 31/01/2027) peut couvrir une bonne partie.
- **Locataire** : droit à la fibre ; installation standard via l'abonnement, gros œuvre côté

propriétaire, bail à vérifier pour les locaux pro.

- **Copropriété** : fibrage des communs sans frais via la convention d'immeuble — le blocage est administratif, pas financier.

Cet article décrit les règles générales de répartition à visée d'information ; il ne constitue pas un conseil juridique. Baux, règlements de copropriété et situations techniques particulières peuvent modifier la répartition — vérifiez les conditions en vigueur, notamment celles du dispositif d'aide.

Pour aller plus loin

- [Aide au raccordement fibre : ce que couvre réellement le dispositif DGE](#)
- [Déploiement de la fibre en France : où en est-on ?](#)
- [Service universel et « naufragés de la fibre » : quelles protections ?](#)
- [Le démarchage abusif autour de la fin du cuivre : reconnaître et signaler](#)

Un raccordement qui bloque ou un devis qui interroge ?

AILERYS Conseil analyse votre situation — éligibilité, responsabilités, aides mobilisables — et vous dit qui doit payer quoi, en toute indépendance.

[Échanger avec un expert : https://finducuivre.info/contact/](https://finducuivre.info/contact/)

À lire aussi dans ce dossier

- [Le FTTH, nouvelle infrastructure de référence : ce que cela implique](#)
- [Les 8 000 communes reportées : pourquoi certaines fermetures sont décalées](#)
- [La fibre est-elle obligatoire ? Ce que dit \(vraiment\) la réglementation](#)
- [Check-list de migration : les 10 points à vérifier avant la coupure du cuivre](#)

Article révisé le 13 septembre 2026 par FinduCuivre.info

<https://finducuivre.info/qui-paie-raccordement-fibre-proprietaire-locataire/>